

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

ADRESSE PROPOSÉE :

Type appartement :

Etage :

	LOCATAIRE	CONJOINT / COLOCATAIRE	CAUTION SOLIDAIRE 1	CAUTION SOLIDAIRE 2
--	-----------	------------------------	---------------------	---------------------

IDENTITÉ

Nom				
Prénoms				
Date et lieu de naissance	Le / / à	Le / / à	Le / / à	Le / / à
Nationalité				
Adresse actuelle				
E-mail				
Tel. Fixe				
Portable				

SITUATION FAMILIALE

Sit. Familiale				
Date de mariage	Le / /	Le / /	Le / /	Le / /
Nombre d'enfants				
Ages				

RÉFÉRENCES

N° Sécurité sociale				
N° de Carte d'identité				
Banque				
N° de compte				

LOCATAIRE

**CONJOINT/
COLOCATAIRE**

**CAUTION
SOLIDAIRE 1**

**CAUTION
SOLIDAIRE 2**

SITUATION PROFESSIONNELLE

Métier				
Employeur				
Depuis le	/ /	/ /	/ /	/ /
Salaire mensuel	€	€	€	€

SI LOCATAIRE D'UN APPARTEMENT

Propriétaire ou gérant de l'appartement actuel				
Montant du loyer actuel	€	€	€	€
Allocation logement, APL ou autres	€	€	€	€
Compagnie d'Assurance Multirisques Habitation				



LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE LOCATAIRE ET LE CAUTIONNAIRE

- Carte d'identité / Livret de famille
- Relevé d'identité bancaire
- Dernière quittance de loyer ou dernière taxe foncière RECTO VERSO
- Justificatifs de revenus complémentaires (allocations CAF, pension alimentaire, revenus fonciers ...)

EN COMPLÉMENT

Pour les salariés

- Copie des trois dernières fiches de salaires
- Copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition RECTO VERSO
- Attestation d'emploi récente (de moins de 10 jours) et/ou contrat de travail (Pour les fonctionnaires : arrêté de titularisation)
- Pour les frontaliers : attestation de ressource

Pour les étudiants

- Copie de la carte d'étudiant, justificatif d'inscription ou contrat d'apprentissage

Pour les non-salariés ou salariés payés à la commission

- Copie des deux derniers avis d'imposition ou de non-imposition RECTO VERSO
- Extrait K Bis récent
- Dernier bilan
- Attestation du comptable ou centre de gestion attestant que les comptes sont positifs

Pour les retraités depuis moins de trois ans

- Copie de notification des droits faite pas la caisse de retraite
- Copie des deux derniers décomptes d'arrérages
- Copie des deux dernier avis d'imposition RECTO VERSO

Pour les retraités de plus de trois ans

- Copie des deux derniers avis d'imposition ou de non-imposition RECTO VERSO
- Copie des deux derniers décomptes d'arrérages

CAUTION SOLIDAIRE

- Obligatoire pour chacun des colocataires ou concubins (contrôle des revenus à vérifier).
- Obligatoire si le rapport loyer + charges / revenu < à 33%
- Obligatoire pour les locataires diplomates, personnels d'ambassade ou de consulats, gens du spectacle, travailleurs temporaires, étudiants, frontaliers, salariés en CDD ou en période d'essai.

IMPORTANT

- Les documents qui sont demandés aux locataires doivent également être fournis par la personne se portant caution solidaire.
- La demande de location doit impérativement être remplie le plus précisément possible par le locataire, le conjoint ou colocataire et la caution solidaire.

DEMANDE DE LOCATION

Date de remise du dossier : | |

Date du bail : | |

AGENCE MOUREY – 9 rue du Palais de Justice - 25000 BESANÇON

Tél : 03 81 83 26 13 - location@agencemourey.com

Votre avis nous intéresse. Vous avez rencontré notre agence par :

- | | | |
|---------------------------------------|---|--|
| <input type="checkbox"/> Par internet | <input type="checkbox"/> Bouche à oreille | <input type="checkbox"/> Panneau à louer |
| <input type="checkbox"/> Notoriété | <input type="checkbox"/> Pages jaunes | <input type="checkbox"/> Autre |

DOSSIER AVEC GLI

LOI BORLOO

DOSSIER SANS GLI

BAIL A LOYER INTERMÉDIAIRE

DOSSIER GRL

BAIL A LOYER SOCIAL

ENGAGEMENT & ACCORD DE LOCATION

A défaut de retour du bail signé et régularisé par le(s) preneur(s) sous 15 jours après signature du présent engagement, le logement sera remis à la location

Je soussigné(e) _____, m'engage à louer un logement situé _____,

A compter du _____, pour une durée initiale de _____ et un loyer de _____ €

Date :

Signature :

L'article 1709 du code civil définit le louage des choses comme « un contrat par lequel l'une des parties s'oblige à faire jouir l'autre d'une chose pendant un certain temps, et moyennant un certain prix que celle-ci s'oblige à payer ». Dès lors, à partir du moment où il y a accord sur la chose et sur le prix, le contrat est légalement formé. Ainsi, une promesse de bail vaut bail. (Civ. 3^{ème}, 23 février 1982 : JCP 82 IV, 167)

Sur internet :
 **AGENCEMOUREY.COM**

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h à 18h